

Pôle attractivité et urbanisme durable
Direction environnement et transition énergétique
Rapporteur : Gilles LELONG

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°DEL2023_255 SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

41 - LABEL "TERRITOIRE ENGAGÉ - CLIMAT, AIR, ÉNERGIE" COMPTE RENDU D'ÉVALUATION DE FIN DE CYCLE

Rappel de la démarche

Le label « Territoire engagé – climat, air, énergie », anciennement « Cit'ergie » est une démarche d'amélioration continue en matière de management de l'énergie. Porté par l'ADEME, il s'agit de la déclinaison française de la démarche européenne « European Energy Award ».

C'est un outil qui permet à la fois de fédérer pour mobiliser autour d'un objectif commun et un label qui permet de communiquer sur l'avancement de la politique énergie-climat.

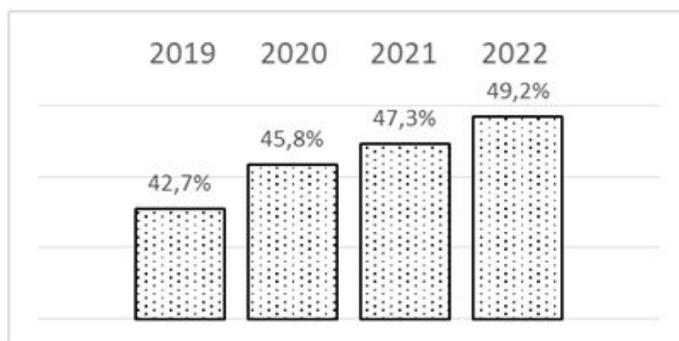
Pour matérialiser l'avancée des collectivités engagées dans cette démarche, un référentiel avec un système de points a été établi. Chaque année, un recomptage des points est effectué par la conseillère climat-air-énergie, externe à la collectivité. En fonction du score obtenu, la collectivité peut prétendre à un niveau de label.

La gradation comprend 5 niveaux :

Niveau du territoire engagé Climat-air-énergie	Signification en score obtenu	Nombre de collectivités labellisées en France
★	En processus	143 collectivités
★★	35 %	100 collectivités
★★★	50 %	58 collectivités
★★★★	65 %	9 collectivités
★★★★★	75 %	16 collectivités

Niveau atteint par Cherbourg-en-Cotentin

Début 2023, la commune se situe, comme les années précédentes, au niveau « 2 étoiles » avec 49,2 % de réalisation de son potentiel de points.



Avancées et marges de progression de la collectivité

Le rapport de visite joint permet de prendre connaissance de l'ensemble des remarques de la conseillère. Les détails sur la progression des actions y figurent.

L'impression générale est que la commune maintient sa dynamique d'avancement dans le label.

La gouvernance a été jugée meilleure que l'année précédente, avec un comité de pilotage élargi et une équipe projet bien en place.

Indicateurs territoriaux

La fin de l'année 2022 marque la fin du premier cycle de 4 ans dans la démarche. Dans ce cadre, des indicateurs sont exigés, permettant de se situer face à des valeurs repères du label. Un focus est fait ici sur les indicateurs dans deux domaines :

- production d'énergies locales sur le territoire de la commune

<u>Repères du label à atteindre</u>	<u>Taux du territoire Cherbourg-en-Cotentin</u>	<u>Commentaire</u>
38 % des besoins en chaleur du territoire sont couverts par des productions en énergies locales.	23 %	Le taux est encore bas, il peut augmenter notamment avec les projets d'extension du réseau de chaleur et la réflexion de l'agglomération sur le bois énergie et la méthanisation.
16 % des besoins en électricité du territoire sont couverts par des productions en électricité locales. (ou 40 % si potentiel hydraulique ou éolien)	0,13 %	Le taux est particulièrement bas. Pour atteindre les objectifs du label en énergie solaire, il faudrait aussi multiplier par 9 la surface installée en énergie solaire.

- aménagements permettant la mobilité active sur le territoire

<u>Repères du label à atteindre</u>	<u>Taux du territoire Cherbourg-en-Cotentin</u>	<u>Commentaire</u>
1 à 2 km pour 100 habitants est aménagé pour la mobilité active.	- 0,9 km aujourd'hui - 1,5 km d'ici 2035	Les aménagements actuels ne répondent pas encore aux exigences du label mais les aménagements prévus permettront de les atteindre
2 à 4 places de stationnement vélo sont mises à disposition pour 100 habitants	- 0,8 places aujourd'hui - 7 places d'ici 2035	

Recommandations et perspectives

Un nouveau cycle de la démarche va commencer à l'automne 2023. La commune se rapproche des 50% de réalisation, ce qui devrait lui permettre d'atteindre le niveau 3 du label dans le prochain cycle.

La conseillère a alerté sur des marges de progression et émis des recommandations pour le prochain cycle. Les principales préconisations sont reportées sur le tableau suivant :

<u>Recommandations</u>	<u>Commentaires de la conseillère</u>
Construire une feuille de route climat-air-énergie	Cette construction doit se faire en lien avec le plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la communauté d'agglomération, mais porter sur les compétences de la commune. Elle devra comporter une stratégie et des objectifs chiffrés. Elle devra aussi inclure une stratégie de résilience et d'adaptation au changement climatique.

<u>Recommandations</u>	<u>Commentaires de la conseillère</u>
Participer activement au développement des énergies renouvelables	Il s'agit d'identifier les potentiels de développement des énergies renouvelables propres à la commune, notamment en électricité renouvelable. D'autre part, il s'agit d'impulser le développement de projets sur le territoire, avec par exemple des appels à projets, des financements participatifs.
Intégrer les pratiques d'urbanisme durable	L'écriture du PLUi est une opportunité pour prendre en compte la thématique climat-air-énergie dans toutes ses dimensions.
Mettre en place un suivi des rénovations	Après chaque opération de rénovation, il s'agit de mettre en place un suivi des travaux réalisés, comprenant notamment la vérification du gain énergétique escompté, le suivi annuel des consommations. Il s'agit aussi d'avoir des rénovations prenant en compte l'approche carbone.
Améliorer la prise en compte de la thématique climat-air-énergie dans l'organisation interne	En particulier, il s'agit de formaliser et concrétiser la démarche d'achat public responsable et de voir comment poursuivre l'expérimentation sur le budget climat. La conseillère indique aussi la nécessité de s'intéresser au numérique responsable et de mettre en œuvre des formations en lien avec la thématique climat-air-énergie.

Inscription de la démarche dans la politique de la commune

La commune construit actuellement un nouveau projet de territoire visant à faire fusionner les démarches transversales en cours. L'objectif est de construire une feuille de route unique en prenant en compte les évolutions qui auront lieu sur le territoire dans les 15 prochaines années.

Cela implique notamment de prendre en compte les éléments liés au changement climatique et à ses conséquences sur le territoire de la commune.

La progression de la collectivité dans le label « Territoire engagé - climat, air, énergie » s'inscrit parfaitement dans cette démarche.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de l'avancement de la collectivité dans la démarche « territoire engagé - climat, air, énergie », des remarques émises par la conseillère et des préconisations pour le prochain cycle.

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 22h12		Nombre de votants : 54	
<u>Pour</u> : 54	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstention</u> : 0	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 27 septembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 14 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-sept septembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 septembre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 18h17) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BOUSSELMAME Noureddine - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (mandataire MAGHE Jean-Michel à son départ 19h29) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 18h30 puis à son départ 20h59) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 18h10) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 18h09) - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 20h01) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINÉAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine

LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique

MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric

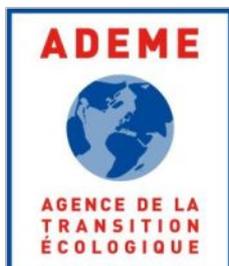
SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy

SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

TARIN Sandrine a donné procuration à MARGUERITTE Camille

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification



Rapport de visite annuelle du label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie

Nom de la collectivité :	Cherbourg-en-Cotentin
Nom du conseiller :	Elodie Houquet
Date de la visite annuelle :	Copil : le 16 janvier 2023
Le cas échéant, date de la visite annuelle précédente <i>(ou indiquer « Première visite ») :</i>	Dernière Visite annuelle : 2 juin 2022
Journées d'appui du conseiller sur l'année écoulée <i>(préciser s'il y a lieu, la nature de la prestation, le nombre de jours et les délais) :</i>	Echange préparatoire en amont avec les référents TE-CAE en décembre 2022
RAPPEL : Dates d'échéance liées au processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie	Année d'échéance de labellisation : 2023 Fin de contrat du conseiller Territoire Engagé Climat-Air-Énergie : février 2023

1- Déroulement de la visite *(description succincte) :*

1. Bilan annuel : les actions 2022 valorisables pour Cit'ergie/TE-CAE
2. Regard Cit'ergie/TE-CAE : les points d'amélioration
3. Planning jusqu'au renouvellement du label en 2024

2- Éléments particuliers de l'année écoulée *(ex : Actions phare réalisées/programmées, réorganisation de services, etc.) :*

Renouvellement du label initialement prévu en 2023 décalé en 2024 (avec un courrier envoyé à la Commission Nationale du Label de fin 2022)

3 – Grille d'évaluation de l'avancement du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie :

	Evaluation Note de 0 à 5 : 0/5 : ☹️ très mauvaise réalisation 5/5 : 😊 excellente réalisation	Remarques
1. Fonctionnement des instances de gouvernance (16/20)		
Organisation et fonctionnement du comité de pilotage sur les 12 derniers mois (<i>décisions, fréquence des rencontres...</i>)	4/5	Organisation du COPIL de visite annuelle 2022 en janvier 2023 (un peu plus de 6 mois après le COPIL de visite annuelle 2022). Pas d'autres COPIL spécifique au label TE CAE organisé depuis juin 2022.
Organisation et fonctionnement de l'équipe projet énergie-climat/Territoire Engagé Climat-Air-Énergie (<i>décisions, fréquence des rencontres...</i>)	4/5	Echange régulier de l'équipe projet TE CAE tout au long de l'année (en articulation également avec la CAC sur le volet PCAET, et avec la direction de la performance énergétique et de la gestion des fluides). Par ailleurs, la ville a renforcé son équipe en 2022 avec l'arrivée d'une référente Agenda 21 et résilience.
Continuité des moyens humains au cours de l'année (<i>présence d'un chef de projet Territoire Engagé Climat-Air-Énergie au cours des 12 derniers mois, implication du DGS, des directeurs de services...</i>)	4/5	Equipe en place depuis plusieurs années. En amont du COPIL, une réunion a été organisée, associant le responsable du service Environnement, la chargée de mission TE-CAE, la chargée de mission Agenda 21/résilience, la responsable de la direction performance énergétique et gestion des fluides, la chargée de mission mobilité active. Le référent PCAET à l'Agglo a été invité (excusé).
Continuité du portage politique au cours de l'année (<i>réunions/interventions régulières de l'élu référent Territoire Engagé Climat-Air-Énergie hors COPIL, implication du Maire/Président, nouvelles délibérations climat-air-énergie...</i>)	4/5	Maintien du COPIL élargi pour la visite annuelle 2022. Le lien est fait avec l'Agenda 21, la mobilité et les transports, la biodiversité ...
2. Programme de politique climat-air-énergie (14/20)		
La collectivité met-elle à jour régulièrement son tableau de bord de suivi ?	5/5	Mise à jour de son tableau de bord : la cheffe de projet TE-CAE fait le lien avec l'ensemble des directions pour collecter l'information durant l'année. Par ailleurs, un travail a été fait avec les services sur le suivi des indicateurs de résultat.
La mise en œuvre est-elle conforme aux prévisions ?	3/5	Certains domaines ont bien progressé (domaine 3 et 4 par exemple). En revanche, peu d'informations ont été remontées des services sur les domaines 5 et 6 (peu de valorisation sur cette année)

	Evaluation Note de 0 à 5 : 0/5 : ☹️ très mauvaise réalisation 5/5 : 😊 excellente réalisation	Remarques
Evolution ou engagement effectif du budget prévu pour le programme d'actions ?	3/5	Chaque action engagée fait l'objet d'un financement dédié, mais il n'y a pas de regroupement sous forme d'un budget climat-air-énergie ou TE-CAE. Des pistes sont envisagées pour poursuivre l'expérimentation partielle sur le budget vert réalisé par une stagiaire l'an dernier, mais ces pistes restent à travailler.
La collectivité mène-t-elle en continu des réflexions sur la pertinence de sa politique et sur ses objectifs ? De nouvelles actions, thématiques ou compétences sont-elles mises en place ?	3/5	La ville avance sur certains sujets depuis sa dernière labellisation (intégration du volet adaptation au changement climatique, et approche carbone dans les projets d'aménagement ; étude et réalisation en matière de mobilité durable). Il reste à la ville à formaliser sa stratégie de résilience suite à l'opération collective menée avec la DR Ademe Normandie.
Chiffrés clés de l'avancement du programme d'actions	Nb d'actions lancées dans l'année : 0 Nb d'actions en cours : 44 (sont également intégrés les actions réalisées en continu, et pérennes dans le temps) Nb d'actions réalisées/terminées : 8 dont dans l'année : 3 Nb d'actions non commencées : 2 Actions annulées ou suspendues 3 (dont 1 car maintenant incluse dans une autre)	
3. Suivi des recommandations (8/10)		

	Evaluation Note de 0 à 5 : 0/5 : ☹️ très mauvaise réalisation 5/5 : 😊 excellente réalisation	Remarques
(**) Les recommandations du conseiller , formulées dans le précédent rapport de visite annuelle, ont-elles été suivies ?	4/5	<p>Réaliser un bilan/indicateurs des actions : un gros travail réalisé par la Ville pour collecter les indicateurs de suivi (notamment les données à l'échelle ville auprès de l'observatoire ORECAN, les données sur la mobilité). Ce qui a permis de faire progresser la ville sur les domaines 3 et 4.</p> <p>Formaliser les stratégies / concrétiser les actions engagées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stabiliser le COPIL Territoire Engagé Climat Air Energie et articuler les démarches Agenda 21 et Territoire Engagé Climat Air Energie : effectif en 2022 et 2023 • Construire la feuille de route Climat Air Energie de la ville (déclinaison territoriale du PCAET et fixer une stratégie avec des objectifs chiffrés sur les compétences portées par la ville) : à construire dans le cadre du renouvellement du label • Concrétiser l'opération collective résilience (nouveau poste avec 50% de temps dédié à la résilience) : à concrétiser en 2023 • Budget climat à expérimenter : non encore réalisée • Renforcement de la mobilité alternative (recrutement) : mettre en place des actions et évaluer les résultats > bonnes valorisation des actions de mobilité (cf support de présentation). A noter, une participation active de l'élu référent voirie/éclairage publi/mobilier urbain lors du COPIL.
(**) Les remarques et recommandations de l' auditeur sont-elles prises en compte et traitées ? (cf. rapport d'audit joint au courrier d'annonce des résultats de la CNL, en ligne sur l'EMT)		Pas d'audit pour le CAP Cit'ergie en 2019

	Evaluation Note de 0 à 5 : 0/5 : ☹️ très mauvaise réalisation 5/5 : 😊 excellente réalisation	Remarques
<p>(**) Les recommandations de la commission nationale du label sont-elles prises en compte et traitées ? (cf. courrier d'annonce des résultats de la CNL, en ligne sur l'EMT)</p>	<p>4/5</p>	<p>Urbanisme :</p> <p>>> lancement du PLUi en 2023 (la ville a bien noté l'enjeu d'intégrer les volets climat et énergie)</p> <p>>> au-delà du PLUi, la ville de Cherbourg-en-Cotentin a renforcé l'intégration des thématiques CAE à travers une politique de sobriété foncière (politique de résorption des friches / construire la ville sur elle-même ; à travers des traductions concrètes dans les opérations d'aménagement (ex : Les Horizons (approche énergétique et carbone notamment), Quai Lawton avec l'intégration des enjeux de submersion marine), et via les ateliers d'urbanisme Public (concertation).</p> <p>Bâtiments :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcement du suivi des consommations (suivi quasi trimestriel des consommations, parfois mensuel) <i>Un suivi des températures et une gestion des occupations intermittentes ont été mis en place.</i> ▪ Avancement du SDI (Schéma Directeur Immobilier) : co pilotage sur la rationalisation des bâtiments et sur l'usage des locaux. ▪ Mise en route d'un groupe de travail dans le cadre de la démarche éco-responsable du pôle Patrimoine et cadre de vie : groupe de travail "énergie et eau", comprenant des actions de sensibilisation. ▪ Centre Mosaïque : BBC rénovation, autoconsommation collective, réflexion sur le réemploi et l'utilisation d'éco matériaux? ▪ Eclairage public : <i>15% des points lumineux sont actuellement en LED. 4 millions d'investissement sont prévus en renouvellement dans le PPI. Des propositions seront présentées en février 2023 au bureau municipal, concernant le renouvellement, des extinctions en milieu de nuit dans des zones résidentielles et des abaissements de puissance. Le suivi des consommations est intégré dans le logiciel Deepky. Une expérience de détection a été mise en place.</i>

	Evaluation Note de 0 à 5 : 0/5 : ☹️ très mauvaise réalisation 5/5 : 😊 excellente réalisation	Remarques
4. Bilan et perspectives (12/15)		
Les performances de la collectivité se sont-elles globalement améliorées depuis l'année dernière ? (<i>indicateurs chiffrés sur le patrimoine, la mobilité, la qualité de l'air etc. score si recomptage annuel, appréciation qualitative sur l'organisation ...</i>)	4/5	<p>Rappel : Recomptage des points 2020 : 45.8% d'actions réalisées (contre 42.7% en 2019) ; 47,3% au recomptage 2021</p> <p>Recomptage des points 2022 : 49.2%. Le domaine 3 « approvisionnement énergie, eau, assainissement, déchets » a évolué et passe la barre des 40% sur le recomptage de 2022. A noter : les domaines 1 et 4 sont à + de 50% ; les domaines 2, 5 et 6 sont tout proche des 50% (entre 48 et 49% d'actions réalisées).</p>
(***) Le maintien ou l'amélioration du score est-il en bonne voie pour le renouvellement ?	4/5	<p>La ville de Cherbourg-en-Cotentin se rapproche de l'objectif des 50% d'actions réalisées pour atteindre le prochain niveau de labellisation lors du renouvellement.</p> <p>A noter : la ville a été évaluée sur le référentiel d'évaluation de 2018 lors de sa demande de labellisation CAP Cit'ergie. Les actualisations du référentiel en 2021 et en 2022 peuvent avoir un impact sur la notation (en négatif ou en positif) lors du renouvellement du label.</p>
La collectivité est-elle dans les temps par rapport aux diverses échéances du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie ? (<i>renouvellement de label, fin de contrat du conseiller, visite annuelle...</i>)	4/5	<p>Cherbourg-en-Cotentin a réalisé ses 3 visites annuelles. Le renouvellement du label est prévu d'être lancé en 2023 (avec l'actualisation de l'état des lieux en 2023, et une demande de labellisation en juin 2024).</p>

(*) Total à ajuster en fonction du remplissage des lignes suivantes.

(**) Indiquer « Sans objet » pour les collectivités non concernées.

(***) La visite annuelle ne prévoit pas un recomptage des points découlant de la mise en œuvre du programme durant l'année écoulée, sauf demande spécifique indiquée dans le cahier des charges du conseiller.

Impression générale au cours de la visite annuelle :

La ville maintient toujours sa dynamique sur la démarche de labellisation Climat-Air-Energie. Elle a bien pris en considération les remarques de la conseillère Cit'ergie de l'année précédente, en retravaillant sur le suivi des indicateurs de résultats (données climat et énergie à l'échelle de la ville et non de l'agglomération, indicateurs sur la mobilité durable).

Difficultés particulières rencontrées par la collectivité :

RAS

Décisions prises et suites :

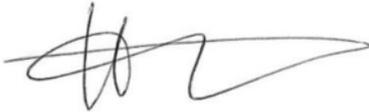
Renouvellement de la labellisation.

Cherbourg-en-Cotentin va faire une demande de report d'un an à la Commission Nationale du Label (pour 2024 et non 2023 comme initialement prévu).

Propositions du conseiller et autres remarques :

- Intégrer les pratiques **d'urbanisme durable à l'œuvre sur le territoire à travers le PLUi** (PADD, Orientation d'Aménagement et de Programmation Climat/Energie, zonage...)
- Ecrire une **feuille de route résilience et adaptation au Changement Climatique**
- **Bâtiments : Réaliser un bilan des travaux réalisés sur les bâtiments** (liste des travaux réalisés, gains énergétiques, évaluation de la diminution des consommations ; indicateurs de suivi et évaluer les baisse des consommations)
- **Identifier les potentiels de développement ENR propres à la ville** (notamment sur l'électricité ENR), et impulser le développement de projet (solaire? Bois énergie?) ; Initier des projets ENR (appel à projet, financement participatif?)
- Formaliser / Concrétiser la **démarche d'achat public responsable engagée**
- **Poursuivre l'expérimentation sur le budget climat** sur les 3 services engagés (informatique, atelier mécanique, restauration scolaire)

Signature du conseiller :



Avis / commentaire éventuel de l'ADEME (facultatif)

Belle dynamique qui doit se poursuivre par un renouvellement du Label. La démarche engagée sur la résilience territoriale et de coopération menée sur le périmètre du front de mer doit être l'occasion d'associer l'ensemble des services et des acteurs dans une approche systémique.

Pièces jointes à fournir :

	<input checked="" type="checkbox"/>
Copie des supports de présentation	
Liste des personnes présentes aux différents moments de la visite annuelle – Liste des personnes excusées	
Tableau de bord de suivi du programme de politique énergétique	
Autres documents utiles (préciser) :	

Transmission du rapport annuel par mail (A compléter):

- Nom du Chef de projet Territoire Engagé Climat-Air-Énergie (pour diffusion interne) : Claire Garenaux
- Nom du référent Territoire Engagé Climat-Air-Énergie à la Direction Régionale de l'ADEME : Léa Chedeville ou Karine Bosser
- Bureau d'appui Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, via l'adresse mail **citergie@ademe.fr**

Mise en ligne sur l'EEA Management Tool :

Le rapport de visite annuelle, intitulé « Nom-collectivité_rapport visite annuelle_année » doit être mis en ligne sur l'EMT par le conseiller (dans un dossier « Visites annuelles » dans les « fichiers généraux »).

NB : Lors du renouvellement du processus, la collectivité joindra les rapports annuels :

- A la consultation de renouvellement : la collectivité enverra les rapports aux conseillers qui répondent à l'offre.
- Au dossier de candidature : la collectivité vérifie la présence des rapports de visite annuelle dans le dossier dédié dans l'EMT et le complète si nécessaire.

RAPPEL : La visite annuelle est une obligation pour toutes les collectivités en démarche Territoire Engagé Climat-Air-Énergie. L'absence de réalisation d'une visite annuelle, en dépit des demandes de régularisation par l'ADEME, peut entraîner la perte du label ou la sortie du réseau pour les collectivités non encore distinguées.